

ÉCHOS DES DEUX RIVES

SAINTE-ANNE-DES-MONTS

Assemblée publique du Parti des régions

Le Parti des régions tiendra une assemblée publique, le lundi 6 décembre à 17 h, à la salle Sainte-Anne, 5e Avenue Est (église), à Sainte-Anne-des-Monts. Le chef provisoire, Richard Cimon, y exposera les objectifs du nouveau parti. Le public aura l'occasion de s'exprimer sur les problèmes de la région et sur la fondation d'un Parti des régions. Les partisans mettront alors sur pied leur organisation locale. M. Cimon sera accompagné de l'exécutif du Parti qui profitera de l'occasion pour tenir une première réunion depuis sa fondation à Matane. La première partie des échanges sera suivie d'un repas à 10 \$ le couvert et le tout se terminera par un point de presse.

BAS-SAINT-LAURENT

Pertes d'emploi dans le réseau de la santé

Selon le député de Rouyn-Noranda/Témiscamingue et porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et des services sociaux, Rémy Trudel, 699 personnes perdraient leur emploi dans le réseau de la santé et des services sociaux dans le Bas-Saint-Laurent à cause de la loi 198. En fait, 86 cadres et 613 personnes parmi les autres catégories de personnel (infirmiers, préposés aux malades, journaliers, préposés à l'entretien, personnel de soutien, etc.) « seraient victimes de cette coupure aveugle du gouvernement au cours des prochains mois ».

BAIE-COMEAU

Pâtisseries de Noël pour La Cantilène

La chorale La Cantilène invite la population à sa populaire vente de pâtisseries de Noël. Vous pourrez vous les procurer aux galeries Baie-Comeau, les 2, 3 et 4 décembre. Une dégustation est prévue sur place.

SEPT-ÎLES

Président du cégep

M. Jean-Pierre Tremblay a été élu président du conseil d'administration du cégep de Sept-Îles pour l'année scolaire 1993-1994. M. Tremblay est membre du conseil d'administration depuis février 1989 et il représente le milieu socio-économique, secteur commissions scolaires. Le nouveau président est analyste en informatique pour la compagnie minière Québec Cartier.

RIMOUSKI

98 500 \$ pour l'environnement

Hydro-Québec, région Matapédia, met une enveloppe de 98 500 \$ à la disposition des municipalités de Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Clément, Saint-Cyprien, Sainte-Rita et Squatec, pour la réalisation d'initiatives environnementales. Chaque municipalité concernée fera bientôt appel à sa population pour recueillir des suggestions de mise en valeur de son territoire.

ÎLE D'ANTICOSTI

Tirage d'un forfait-vacances

La Fondation pour les personnes déficientes intellectuelles du Bas-Saint-Laurent rappelle le tirage d'un forfait-vacances pour deux personnes à l'île d'Anticosti pour l'été de 1994, une valeur de 2500 \$. Seulement 400 billets sont disponibles au coût de 25 \$. Le tirage aura lieu lors de la 6e présentation du salon EXPOSITION Rimouski, du 21 au 24 avril 1994, au Colisée de Rimouski.

GASPÉ

Prix pour un professeur

Un professeur de géographie du cégep de la Gaspésie et des Îles, Pierre G. Bédard, a reçu, il y a quelques semaines, le Prix de la Ministre, dans la catégorie formation à distance, pour la conception du cours collégial « La carte du monde ». Le cours de M. Bédard a entre autres été retenu en raison de ses bonnes qualités pédagogiques. Le prix, une sculpture-trophée, lui a été remis par la ministre Lucienne Robillard et par le réalisateur de la course Destination Monde, Jean-Louis Boudou.

La situation tourne au drame dans le golfe du Saint-Laurent
Plus de morue pour des années

QUÉBEC — Loin de s'améliorer malgré les récentes mesures protectrices adoptées par le ministère des Pêches et des Océans (MPO), la situation des pêches maritimes dans le golfe du Saint-Laurent empire et ressemble à un véritable drame. En pratique, tout indique que les pêcheurs devront faire leur deuil de la pêche de la morue et ce pour plusieurs années.

par RÉJEAN LACOMBE
LE SOLEIL

En regard d'un tableau aussi sombre, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH), dirigé par M. Herb Clark, recommande aux autorités gouvernementales fédérales toute une série de mesures pour raviver les stocks dans le golfe.

Dans un premier temps, il préconise la fermeture complète de la pêche dans le nord du golfe, soit la zone 4RS3Pn. Dans un second temps, le conseil demande une revue du stock de morue du sud du golfe en avril, soit dans les zones 4T et 4Vn. Mais, les membres du CCRH ne sont guère optimistes quant aux résultats de cette revue puisqu'ils ne notent « aucun signe encourageant pour le moment ».

Non seulement la pêche à la morue sera en quelque sorte réduite à un total abandon l'an prochain, mais la pêche du sébaste piquera également du nez en 1994. Le CCRH recommande une diminution de 50 % des prises qui passeront ainsi de 60 000 tonnes métriques à seulement 30 000. À ce chapitre, le rapport du conseil est formel: le stock de sébaste est en baisse et suscite de vives inquiétudes.

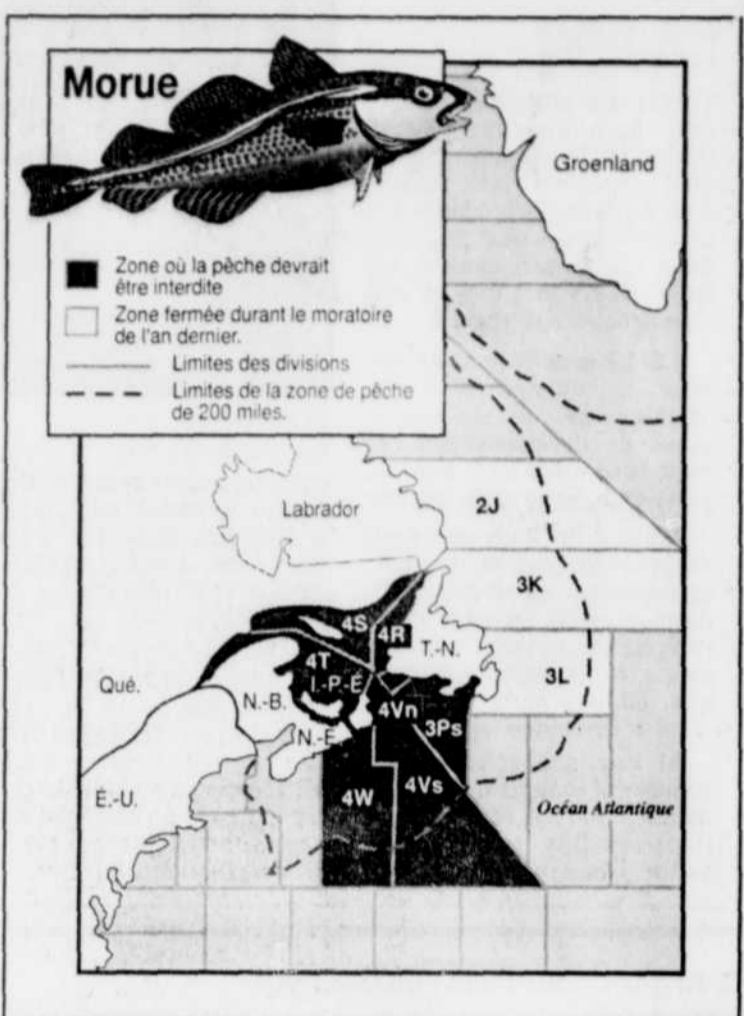
Quant aux deux stocks de morue que l'on retrouve dans le golfe, le CCRH ne laisse pas grand espoir. « Les deux stocks de morue, écrivent les membres du conseil, sont au niveau le plus bas jamais observé, sans aucun signe positif de recrutement. Le poisson est maigre et donne de faibles rendements. »

Dans ce rapport intitulé « *Impératifs de conservation du*

poisson de fond de l'Atlantique en 1994 », M. Clark constate que le total des prises atteignait 106 100 tonnes en 1983 et qu'au 3 novembre 1993, il n'était plus que de 15 700 tonnes. Il faut toutefois noter que le total des prises admissibles a été réduit de 31 000 à 18 000 tonnes en septembre 1993 dans la zone 4RS3Pn.

Dans les zones 4T et 4Vn, la pêche à la morue a été interdite en septembre dernier par le MPO. À compter de janvier 1994, le ministère entreprendra un relevé afin d'évaluer la répartition hivernale du stock. Par ailleurs, une deuxième évaluation aura lieu avant que le conseil fasse ses recommandations pour la période suivant le 1er juin 1994.

Or, ces deux évaluations ne peuvent pas être interprétées comme étant une éventuelle levée de l'interdit de la pêche. Le CCRH jette une véritable douche d'eau froide sur ces espoirs en disant que « d'après l'information dont dispose actuellement le conseil, les perspectives de reprise des activités en 1994 sont limitées ».



PC / LE SOLEIL



Un film sur les Leblanc d'Amérique

La réalisatrice Monique Leblanc, du bureau de l'Office national du film de Halifax, prépare un documentaire sur l'histoire de la famille Leblanc en prévision de la tenue du Congrès mondial acadien, qui aura lieu en août 1994 dans le sud-est du Nouveau-Brunswick. La déportation acadienne de 1755 et des vagues subséquentes d'émigration provenant des Maritimes font en sorte qu'on retrouve de fortes concentrations de Leblanc un peu partout en Amérique du Nord, surtout en Nouvelle-Angleterre, en Louisiane et en Gaspésie. Monique Leblanc a récemment passé quelques jours à Carleton afin de retracer l'histoire de ses homonymes de la baie des Chaleurs. Elle a notamment rencontré, au sommet du mont Saint-Joseph, Edwidge Leblanc, spécialiste du patrimoine régional, et Albert Leblanc, à Maria, globe-trotteur à vélo qui a fait le tour du monde à plusieurs reprises.

Carte des enseignements professionnels au Bas-St-Laurent
Rivière-du-Loup sort gagnante

RIVIÈRE-DU-LOUP — Après une dernière mobilisation du milieu loupériovis, la commission scolaire de Rivière-du-Loup a réussi à emporter sur sa consœur, la CS de La Neigette, de Rimouski, au sujet du portrait final de la carte des enseignements professionnels dans la région du Bas-Saint-Laurent.

par CARL THÉRIAULT
collaboration spéciale

À compter de septembre 1994, Rivière-du-Loup dispensera en exclusivité dans le Bas-Saint-Laurent les options professionnelles « charpenterie-menuiserie » et « mécanique de véhicules lourds », qui constituaient la recommandation administrative du ministère de l'Éducation de janvier 1993.

La commission scolaire de La Neigette offrira la « mécanique automobile », ce qui a constitué, selon l'expression utilisée par le président de la CS de Rivière-du-Loup, André Thériault, « une espèce de compromis ». Il a ajouté que cette décision ministérielle était « un grand jour pour sa

commission scolaire et le Pavillon-de-l'Avenir ».

Au cours des derniers jours, le conseil de ville de Rivière-du-Loup et les grands associations représentatives telle la chambre de commerce de Rivière-du-Loup avaient fait savoir à la ministre l'importance de prendre une décision en faveur de Rivière-du-Loup.

Les officiers des principaux corps intermédiaires de Rivière-du-Loup étaient d'ailleurs réunis hier à l'Hôtel Lévesque pour entendre la décision de la ministre Lucienne Robillard, qui a été rendue public par le député-ministre Albert Côté.

« Au cours des deux dernières années, l'inquiétude dans ce dossier s'était manifestée. Ma confiance d'une décision positive était justi-



Albert CÔTÉ

fiée », a commenté le député de Rivière-du-Loup.

Cette décision de principe devrait normalement être accompagnée d'un investissement de plusieurs millions \$ pour, entre autres, la construction d'une aire de chantier et du réaménagement des locaux.

Une suite logique qui ne fait pas de problème, dit le ministre Albert Côté, puisque sa collègue de l'Éducation l'as-

sure que ce projet sera dans les priorités du ministère de l'Éducation pour la prochaine année financière.

« C'est une formalité. Mme Robillard m'en a donné l'assurance », a-t-il souligné.

Cette procédure ne retardera pas l'offre de ces options aux étudiants puisque la commission scolaire de Rivière-du-Loup compte louer les emplacements jugés nécessaires pour que cette formation puisse être donnée dès septembre 1994.

Avec cette dernière décision, la commission scolaire de Rivière-du-Loup pourra offrir 28 programmes de formation initiale répartis dans neuf secteurs.

Cette conclusion heureuse du dossier de la carte des enseignements professionnels survient un an après l'annonce des mesures de compressions budgétaires d'Hydro-Québec, qui ont laissé dans la région de Rivière-du-Loup un goût amer.

Une vraie agonie pour les pêcheurs

GASPÉ — Déjà dans un coma avancé compte tenu du piètre état des stocks de poisson, la pêche au poisson de fond sombre dans l'agonie à la suite des conclusions du rapport du conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH).

par MARIE-LISE DIONNE
collaboration spéciale

Si la situation semble claire pour l'ensemble des zones de pêche de l'Atlantique, les pêcheurs et industriels gaspésiens devront, eux, attendre à la fin du printemps pour savoir si le moratoire dans la zone sud du golfe (la 4T) sera reconduit.

Mais même si le CCRH attend de lire les données hivernales sur l'évaluation des stocks pour prononcer sa sentence sur le maintien du moratoire, Jean-Claude Brêthes, membre du Conseil et professeur d'océanographie à l'Université du Québec à Rimouski, soutient déjà qu'il est peu probable que la zone de pêche rouvrira.

Les réactions

À ce rythme, si le ministre Tobin tient compte de ces recommandations, c'est tout le golfe qui sera fermé l'an prochain. Une nouvelle qui ne surprend guère industriels et pêcheurs, mais qui n'est pas sans conséquence.

« Si on parle de la morue, mentionne Gilles Champoux, de la Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec, on s'y attendait, mais les diminutions de captures dans les autres espèces vont faire mal. L'année va être plus difficile encore. »

L'industriel Roch Lelièvre, du Consortium Gaspé-Cured, un regroupement gaspésien d'usines de morue salée-séchée, s'interroge sérieusement sur l'avenir. L'année dernière, son groupe a pu survivre grâce à la morue russe, mais pour la prochaine saison, c'est l'incertitude.

C'est que l'instabilité des marchés fait grimper le prix de la tonne métrique de morue russe. Seulement à la fin de la saison dernière, elle se vendait environ 1600 \$.

Quant à l'hypothèse d'une reprise de la pêche à la fin du siècle seulement, Gilles Champoux la qualifie de spéculation et du pire des scénarios. Il préfère demeurer optimiste. Pour lui, la reprise se fera graduellement avec une gestion conséquente.

Le maire Paquin, de Chandler, en lice pour le PQ

CHANDLER — Le maire de Chandler, Jean Paquin, briguera les suffrages lors du congrès d'investiture du Parti québécois dans le comté de Gaspé, le 12 décembre.

par GILLES GAGNÉ
collaboration spéciale

Confirmant officiellement hier une intention exprimée au printemps, M. Paquin a indiqué qu'il travaillera sans relâche pour renverser la tendance à la centralisation des pouvoirs dans les grands centres urbains, de façon à donner plus d'autonomie aux régions.

« Si les gens veulent un 'sui-veux', ne votez pas pour moi. Jamais je ne vais abdiquer la cause du développement des régions au profit de la ligne du parti. Oubliez ça », a-t-il lancé.

Militant du Parti québécois depuis 1970, Jean Paquin se dit conscient que sa perception du développement va sans doute choquer des dirigeants au sein même de la formation politique, où une partie du débat reste à faire à ce sujet.

M. Paquin, directeur du personnel à la commission scolaire de Rocher-Percé, sera opposé à l'avocat Guy Lelièvre, de Gaspé, lors du congrès d'investiture dans 12 jours. Les deux hommes ont eu de fortes divergences d'opinion au cours de 18 derniers mois, un malaise qui a forcé le maire de Chandler à se faire plus discret, côté militantisme.



Jean PAQUIN

« Mais je suis prêt à débattre des enjeux régionaux avec M. Lelièvre d'ici au 12 décembre, même s'il ne semble pas disposé à me rencontrer », a déclaré M. Paquin hier. Guy Lelièvre n'a toutefois pu être joint pour exprimer ses intentions quant à un éventuel débat public.

Le traversier Camille Marcoux a pu quitter Matane à 8 h pour accoster au quai de Godbout, vers 10 h 30. Par contre, la Société des traversiers du Québec a annulé la traversée vers Matane à 11 h, en raison des forts vents sur le fleuve Saint-Laurent. « Cela retarde un peu la circulation, mais la traversée est peu achalandée ces temps-ci », a dit le directeur de la traversée, M. Jean-Louis Roy.

Après un mois de conflit à Sept-Îles

Fin de la grève à la caisse populaire

SEPT-ÎLES — Un mois après avoir déclenché un arrêt de travail illimité, les 35 caissières et commis de la caisse populaire Desjardins de Sept-Îles ont accepté hier les nouvelles offres patronales.

par ALAIN-A. BOUCHARD
collaboration spéciale

C'est lors d'une rencontre qui s'est déroulée samedi à Sept-Îles que la direction de la caisse populaire a remis de nouvelles propositions au syndicat des Métallos pour mettre un terme au conflit de

travail amorcé le 28 octobre. Les 35 employées ont accepté à 75 % hier cette offre patronale d'une durée de 41 mois.

Selon l'entente, les caissières et les commis obtiendront des hausses salariales de 3 % en 1994 et 1995 et de 2 % en 1996. Elles exigeaient 4 % pour la première année et une réouverture de la

convention par la suite alors que Desjardins offrait 2 % par an pendant trois ans. C'est en procédant à un réaménagement de l'échelle salariale que la direction de la caisse a réussi à offrir des augmentations plus importantes pour certaines employées.

La convention collective prévoit la mise sur pied d'un comité de relations de travail. L'objectif est de diminuer et d'éliminer certaines tensions qui existent entre le syndicat et la direction de Desjardins à Sept-Îles. Des conflits

qui ne sont pas soumis aux clauses de la convention.

Les opérations de la caisse populaire devraient reprendre normalement dès jeudi. Les 35 caissières et commis de la caisse populaire Desjardins étaient sans contrat de travail depuis le 31 juillet. Elles avaient déclenché la grève le 28 octobre après avoir rejeté une offre patronale dite finale. Le salaire de base des employées syndiquées était avant la grève de 8,50 \$ l'heure.

Le vent interrompt le lien maritime entre les deux rives

BAIE-COMEAU — Des forts vents ont perturbé la liaison maritime entre Matane et la Côte-Nord, hier, sur la fleuve Saint-Laurent.

par ANNIE ST-PIERRE
collaboration spéciale

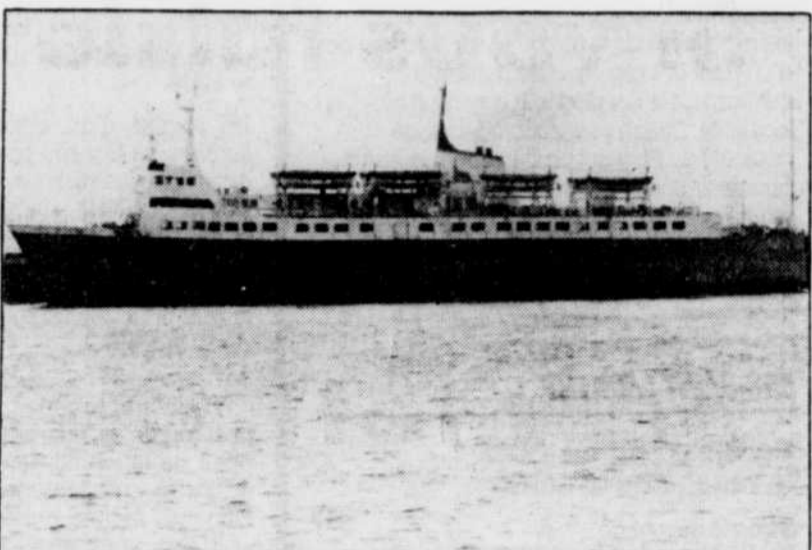
Le traversier Camille Marcoux a pu quitter Matane à 8 h pour accoster au quai de Godbout, vers 10 h 30. Par contre, la Société des traversiers du Québec a annulé la traversée vers Matane à 11 h, en raison des forts vents sur le fleuve Saint-Laurent. « Cela retarde un peu la circulation, mais la traversée est peu achalandée ces temps-ci », a dit le directeur de la traversée, M. Jean-Louis Roy.

Le navire est donc demeuré au quai de Godbout jusqu'à 17 h pour entreprendre la traversée vers la Rive-Sud. Selon un des responsables de la société, il aurait pu être dangereux de prendre le large avec ces vents violents. « C'est aussi une précaution pour ne pas

endommager le quai à Matane », a-t-il souligné.

La Société des traversiers n'a pu quantifier le nombre d'automobilistes et de camionneurs qui ont été privés de ce seul lien maritime, au cours de la journée. « Tout devrait entrer dans l'ordre, demain (ce matin), si la température s'améliore », a affirmé M. Roy.

Selon les données d'Environnement Canada, des vents ont atteint une vitesse de 95 kilomètres/heure avec des rafales allant jusqu'à 115 kilomètres/heure, à la hauteur de Pointe-des-Monts. « Cela démontre bien que c'est difficilement navigable », exprime le météorologue Gilbert Bouchard. Selon lui, les vents devraient diminuer considérablement jusqu'à cet après-midi.



Le Camille Marcoux est resté immobilisé de 10 h 30 à 17 h.

Ex-conseillère de Ste-Foy condamnée pour fraude

QUÉBEC — L'ex-conseillère municipale Louise Robitaille, de Sainte-Foy, a été condamnée hier à 3000 \$ d'amende après avoir admis sa culpabilité aux accusations de fraude d'environ 7000 \$ aux dépens de son employeur.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Le juge Alain Morand appliquait ainsi la suggestion commune que lui faisaient Me Léopold Vézeau, le procureur de la Couronne, et Me Nathalie Caron, l'avocate de l'accusée de 41 ans. Cette dernière dispose d'un délai d'un an pour s'acquitter de son amende, et elle sera soumise à une période de probation de deux ans.

Les infractions ont été commises en 1989 et 1990 au moment où Louise Robitaille s'occupait de la perception des loyers pour le compte de deux entreprises propriétaires d'immeubles à logements. La preuve exposée par les deux avocats démontre qu'à sept reprises, elle s'est appropriée des loyers acquittés en argent comptant.

Dans ses dépôts à la banque, elle glissait un chèque signé de sa main qui, évidemment, était retourné plus tard parce que sans fonds. Sur le bordereau l'accompagnant, l'accusée bifflait son propre nom pour le remplacer par ce-

lui d'un locataire réputé pour avoir déjà fait des chèques sans fonds. Dans quelques cas, la gestionnaire a pu rembourser l'« emprunt » quelques semaines plus tard en argent sonnante.

Conseillère municipale à Sainte-Foy durant huit ans, Louise Robitaille a démissionné peu après sa mise en accusation, et en subit des pertes de revenus, a plaidé son avocate, soulignant la honte qui l'a empêchée d'avoir une vie sociale durant un an, de crainte d'être reconnue dans un lieu public. En outre, elle a quitté son emploi sans être admissible à des prestations de l'assurance-chômage. Enfin, elle a la garde de ses deux enfants et ne reçoit aucune pension alimentaire.

Elle s'est tout de même déniché un autre emploi mais à un salaire de 8 \$ l'heure. Le procureur de la Couronne a rétorqué qu'en 1988, Louise Robitaille a été condamnée à 400 \$ d'amende pour avoir transigé huit chèques sans fonds dans des commerces de Sainte-Foy, et que ceci ne l'avait pas empêchée de conserver ses fonctions publiques.



Société québécoise d'assainissement des eaux

Travaux dans la municipalité de Fatima
Comté des Îles-de-la-Madeleine
Appel d'offres no: 0299-40-01-41-4Z

Partie "A" -- Travaux d'assainissement
Construction d'une station d'épuration de type "étangs aérés" avec bâtiment de service, chemin d'accès et émissaire ; construction d'un poste de pompage ; fourniture et installation de conduites de refoulement (150 mm) et divers travaux connexes.

Partie "B" -- Travaux municipaux
Construction d'un réseau d'égouts et d'aqueduc (75 à 250 mm) d'une longueur d'environ 8 700 mètres avec branchements de service, de deux postes de pompage, réfection de voirie et des lieux touchés par les travaux.

DOCUMENTS DISPONIBLES : SQAÉ, Service gestion des contrats, 1019, boulevard René-Lévesque Ouest, Québec (Québec) G1S 1V2. Tél. : (418) 683-1328.

NOTE : Les bureaux de la Société seront fermés du 24 décembre 1993 au 4 janvier 1994 inclusivement.

PRIX : 125,00 \$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du «Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux», publié par Les Publications du Québec (édition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

LIEUX DE CONSULTATION : Hôtel de ville de Fatima; Ass. de la construction de Montréal et de Québec ; ACRGTQ ; Ass. de la construction de Québec, Région Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Les Îles ; Société à Boucherville et à Québec.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS :
Hôtel de ville de Fatima : a/s M. Jacques Arsenal, secrétaire-trésorier, 395, chemin de l'Hôpital, Case Postale 610, Fatima, Îles-de-la-Madeleine (Québec) G0B 1G0. Le mercredi 19 janvier 1994 à 15 h 00.

GARANTIES DE SOUMISSION :	MONTANTS
Partie "A" -- Travaux d'assainissement	175 000,00 \$
Partie "B" -- Travaux municipaux	420 000,00 \$

FORME : Deux chèques visés tirés sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou deux cautionnements de soumission.

RENSEIGNEMENTS : Madame Sylvie Rodrigue - Tél. : (418) 683-1328.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur le bâtiment et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

La Société et la municipalité de Fatima ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.
Directeur, gestion des contrats

S-30-11-93

ACURA OPTIMA
4901, boul. des Galeries, Québec
(418) 622-8180

LA TOUTE NOUVELLE ACURA INTEGRA 1994



279\$ MOIS POUR 48 MOIS **OU** **299\$ MOIS** POUR 36 MOIS

MÊME SON PRIX EST «LE FUN»



ACURA
LES CONCESSIONNAIRES
FIABLES

ACURA DE LÉVY
Lévis, (418) 835-1311

ACURA OPTIMA
Québec, (418) 622-8180

ACURA DE LÉVY
164, route Kennedy, Lévis
(418) 835-1311

Tarif de location-bail pour le modèle RS avec boîte manuelle (DC 438R). Acompte de * 2 000 \$ (** 2 300 \$), paiement mensuel et dépôt de sécurité requis. Allocation de * 96 000 km (** 72 000 km).
Sujet à l'approbation du crédit. Transport et préparation inclus. Taxes, frais d'immatriculation et assurances en sus. La mensualité peut varier selon l'acompte versé. À la fin des 36 ou 48 mois, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour un montant additionnel prédéterminé. Offre disponible seulement par l'entremise de Honda Canada Finance Inc.

Basse-Côte-Nord Transport aérien pour les malades

BLANC-SABLON — Le Centre de santé de la Basse-Côte-Nord a octroyé ses contrats de transport aérien nolisé aux entreprises Trans Côte et Héli Littoral. Ces ententes sont nécessaires afin d'assurer rapidement le transport des malades dans

les hôpitaux de Sept-Îles et des grands centres.

par ALAIN-A. BOUCHARD
collaboration spéciale

Le Centre de santé de la Basse-Côte-Nord doit dispenser des services de santé à près de 6000 personnes éparpillées sur l'ensemble

de ce vaste territoire québécois. Si les patients ne peuvent être traités au centre hospitalier de Lourdes-de-Blanc-Sablon, le Centre de santé doit les transférer dans l'hôpital le plus près.

Pour les malades qui doivent être examinés par un spécialiste

ou qui nécessitent une intervention particulière, le transport s'effectue par l'entremise des lignes aériennes régulières. Le Centre de santé de la Basse-Côte-Nord a accepté une proposition d'Inter-Canadien pour ce type de transport jusqu'au 31 mars 1995. Elle doit être entérinée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Dans les cas d'urgence, les malades doivent être évacués rapidement car les distances qui existent entre la Basse-Côte-Nord et les grands hôpitaux sont importantes. L'entente avec Trans Côte donne accès rapidement à des vols nolisés pour le déplacement de patients dont la situation se détériore.

Le tour du monde en 80 jours. Et en remplissant seulement 45 fois votre réservoir.

Si vous faisiez le tour du monde en voiture, la série Marathon de Volkswagen vous

permettrait de boucler la boucle avec

un budget ridi-

Capables de

900 km* sans

faire le plein,



culement bas.

rouler plus de

s'arrêter pour

nos nouveaux

modèles turbodiesel se conduisent

mieux et plus longtemps que tout ce

qui roule sur la route. Dans le confort,

encore et encore. Un monde de plaisir.

Signé Volkswagen.



Passat GL

Jetta GL

Golf GL

La série Marathon de Volkswagen



*Basé sur une consommation routière de 5,8 l/100km, un estimé obtenu à partir d'essais routiers approuvés par Transport Canada et un réservoir d'une capacité de 55 litres pour les modèles Golf et Jetta. La Passat peut parcourir environ 1100km avec un réservoir d'une capacité de 70 litres et une consommation routière de 6,3l/100km. Votre consommation peut varier.

Laval Volkswagen Ltée
777, BOUL. CHAREST OUEST, QUÉBEC
687-4451

Rinfret Automobiles inc.
5355, BOUL. RIVE-SUD, LÉVIS
833-2133

Montmagny Volkswagen
160, BOUL. TACHÉ OUEST, MONTMAGNY
248-0057

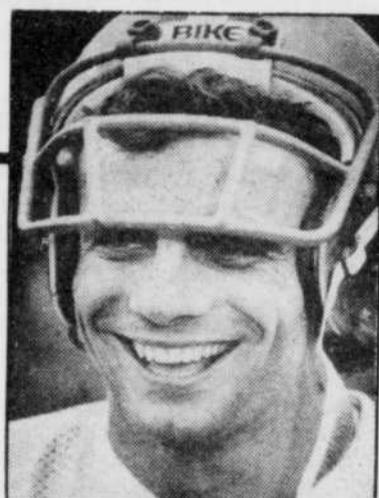
Qué-Bourg Auto (1984) Ltée
7777, BOUL. HENRI-BOURASSA,
CHARLESBOURG
626-7777

Automobiles Langlois inc.
6090, BOUL. STE-ANNE, L'ANGE-GARDIEN
822-0671

Vallée Automobiles inc.
375, 136e RUE EST, VILLE ST-GEORGES,
BEAUCE
228-2931

Automobiles R. Bouchard inc. 1979
999, BOUL. MGR-DE-LAVAL, BAIE-ST-PAUL
435-2664

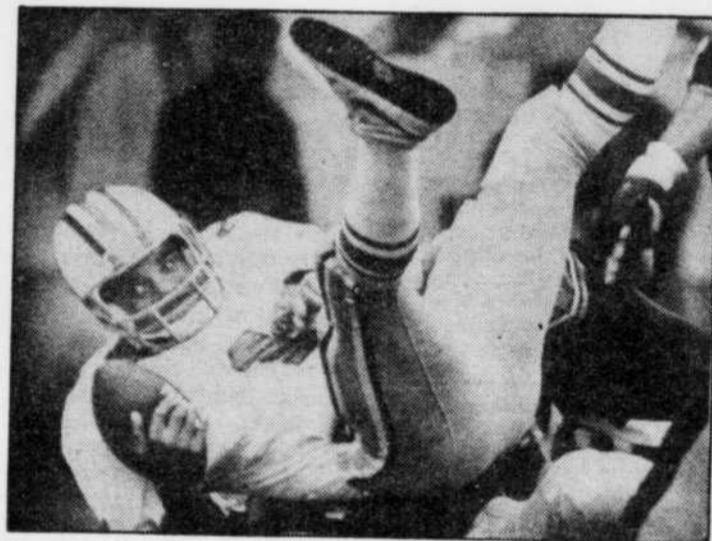
Rousseau & Fille Automobiles Ltée
2335, RUE NOTRE-DAME NORD,
THETFORD MINES
338-6104



Joe Montana en 1982.



John Elway en 83.



Ci-contre Phil Simms en 1979 et Warren Moon en 84.

Vive les vieux!

Cette année, pour espérer gagner le championnat dans la NFL, mieux vaut avoir un vieux quart-arrière. Les quarts dans la trentaine retiennent l'attention alors que les plus jeunes sont blessés ou manquent de constance.

par la Presse Associée

Il y a Joe Montana, 37 ans; Phil Simms, 38 ans; Warren Moon, 38 ans, et même Steve DeBerg, qui est le plus vieux du circuit à 39 ans.

Ajoutez à la liste John Elway (33) et Steve Young (32), et le quart-arrière de 24 ans des Packers, Brent Favre, est l'exception qui confirme la règle parmi les équipes qui aspirent au championnat.

Les barbes grises de la NFL ont des qualités de meneur qui leur permettent d'être au-dessus de la mêlée. Montana, qui a remporté le Super Bowl à quatre reprises, est l'exemple parfait.

« Je ne pense pas avoir très bien joué », a-t-il dit après avoir réussi 18 passes en 32 tentatives pour des gains de 208 verges dans la victoire de 23-7 des Chiefs de Kansas City contre les Bills de Buffalo.

Son retour au jeu a semblé inspirer les Chiefs, surtout la défensive qui avait laissé filer une avance de 14-0 la semaine précédente dans une défaite contre les Bears de Chicago.

Simms, qui était opposé à Montana lors des affrontements Giants-49ers dans les années 80, a totalisé des gains de 337 verges par la voie des airs, un sommet à ses six dernières saisons, après que les Cards de Phoenix eurent maîtrisé l'attaque au sol des Giants, pourtant la meilleure de la ligue. Lors de la poussée in extremis qui a mené au placement victorieux de 54 verges de Brad Daluiso, Simms a été frappé solidement au troisième essai avec 18 verges à faire mais il a néanmoins réussi une passe de 23 verges à Mark Jackson.

Moon, qui avait été victime de 15 interceptions à ses cinq derniers matchs contre Pittsburgh, a totalisé des gains aé-

riens de 295 verges, incluant une passe de touché de 66 verges quand les Astros de Houston ont battu les Steelers pour prendre la tête dans la division Centrale de la Conférence américaine en remportant une sixième victoire de suite.

Trois jours plus tôt, DeBerg, des Dolphins, avait attaqué les Cowboys de Dallas avec des courtes passes sur le terrain glacé recouvert de neige lors de la poussée qui a finalement donné la victoire aux Dolphins.

Young, lui, a totalisé des gains aériens de 462 verges quand les 49ers ont continué leur marche victorieuse dans la division Ouest de l'Association nationale et Elway a été presque parfait quand les Broncos de Denver ont défait les Seahawks de Seattle 17-9.

Favre a été étourdi à la suite d'un plaqué mais il s'est relevé pour lancer une passe de touché de deux verges avec 1:16 à jouer. L'ayant emporté 13-10 contre les Buccaneers de Tampa Bay, les Packers partagent la tête dans la division Centrale de la Conférence américaine.

SPORT EN BREF

■ Derniers arrivés, premiers servis

Après avoir attendu pendant toutes ces années, les favoris pour mériter une équipe d'expansion dans la NFL ne semblent pas être ceux qui sont là depuis le début, mais plutôt les derniers arrivés. Le partenariat du St. Louis Gateway Football, qu'on a réuni à la toute dernière minute avant que la ligue n'accorde une première concession à Charlotte le 26 octobre dernier, est maintenant considéré comme le groupe favori pour hériter d'une équipe quand les dirigeants de la ligue annonceront leur décision aujourd'hui dans un hôtel de Chicago. La cité a le 18e plus gros marché de télévision des États-Unis et on y a déjà entrepris la construction d'un stade avec dôme. Le propriétaire des Patriots de la Nouvelle-Angleterre, James Busch Ortwein, a même menacé d'y déménager son équipe si St. Louis n'obtenait pas une concession. On dit aussi que Walter Payton, meilleur porteur de ballon de la NFL, est sur le point de se joindre au groupe. Le propriétaire des Bears de Chicago, Mike McCaskey, a dit publiquement qu'il appuyerait le groupe de St. Louis et son ancien joueur. On dit aussi qu'un troisième groupe de Baltimore, avec à sa tête Al Lerner, propriétaire minoritaire des Browns de Cleveland, a progressé. Les autres groupes en lice sont Jacksonville, Memphis et les deux autres groupes de Baltimore.

■ 2e étape de la Whitbread

Le « petit » monocoque européen « Intrum Justicia » a pris, hier, le commandement dans la deuxième étape de la Whitbread, la course autour du monde par équipages, en profitant du dématage partiel du maxi « New-Zealand Endeavor ». Skippé par Lawrie Smith, l'« Intrum Justicia » classé dans la catégorie des WOR 60, a dépassé « Endeavor » à la mi-journée, et immédiatement pris quatre milles d'avance dans cette étape entre Punta del Este (Uruguay) et Fremantle (Australie). « Endeavor » avait été victime dimanche de la rupture de son mât d'artimon. Aucun blessé n'avait été déploré lors de cet incident. « Endeavor » skippé par Grant Dalton, est toujours en tête de la course dans la catégorie des maxis où figurent cinq voiliers, avec 78 milles d'avance sur « Merit Cup ».

■ GP d'Argentine

Des incertitudes planent autour de la tenue du Grand Prix d'Argentine 1994, première épreuve du Championnat du monde de Formule 1, prévue le 20 mars à Buenos Aires, a confirmé hier à Londres M. Martin Whitaker, porte-parole de la Fédération internationale de l'automobile (FIA). « La FIA attend une confirmation officielle de l'Automobile club d'Argentine », a déclaré M. Whitaker. Dimanche, le responsable de l'organisation de la course, M. Luis Ruzzi, avait annoncé au quotidien Clarin que l'épreuve serait reportée, invoquant le « manque de temps ». M. Ruzzi avait indiqué que cette décision avait été prise à Londres, lors d'une réunion avec le président de l'Association des constructeurs de F1 (FOCA), Bernie Ecclestone. Malgré l'opposition de mouvements écologistes s'appuyant sur un arrêté municipal qui, depuis 1961, interdit l'organisation de courses dans les rues de Buenos Aires, le président de la république, M. Carlos Menem, avait édicté le 16 novembre un décret autorisant l'organisation du Grand Prix sur un tracé urbain dans le parc de Palermo. La course pourrait avoir finalement lieu entre les grands prix du Portugal (25 septembre) et du Japon (6 novembre).

■ McLaren intéressé par Dalmas

L'écurie de Formule 1 McLaren est intéressée par le pilote français Yannick Dalmas, 32 ans, pour la saison prochaine. Dalmas est depuis lundi et pour trois jours à Silverstone (Angleterre) pour y effectuer des essais avec la nouvelle voiture McLaren, en compagnie de son compatriote Philippe Alliot qui conduisait une Larousse la saison dernière. McLaren n'a toujours pas fait connaître le nom de ses deux pilotes pour la saison à venir.

■ Lewis/Holyfield

Un combat pour l'unification des titres mondiaux chez les poids lourds pourrait avoir lieu le 22 avril à Las Vegas. Lennox Lewis, champion du Conseil mondial de la boxe, affronterait alors Evender Holyfield, champion de l'Association mondiale et de la Fédération internationale. C'est le gérant de Lewis, Frank Maloney, qui a avancé la date du 22 avril, conditionnelle au retour sur le ring de Holyfield.